

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

**Commission permanente du 21 novembre 2022**

**Délibération n° CP-2022-1879**

Commission pour avis : développement économique, numérique, insertion et emploi

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Fonds de solidarité eau - Attribution de subventions pour 6 projets de solidarité internationale - Conventions à signer entre la Métropole de Lyon et les associations bénéficiaires

Service : Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Cycle de l'eau

**Rapporteur** : Madame Hélène Dromain

**Président** : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 66

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 4 novembre 2022

Secrétaire élu(e) : Jérôme Bub

Présents : M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, M. Badouard, M. Bagnon, Mme Baume, Mme Benahmed, M. Ben Itah, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, Mme Brossaud, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, M. Camus, Mme Chadier, M. Charmot, M. Cochet, Mme Collin, Mme Corsale, Mme Crespy, M. Da Passano, M. Debû, Mme Dehan, Mme Duvivier Dromain, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, Mme Geoffroy, M. Geourjon, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Hémain, M. Kimelfeld, M. Lassagne, M. Longueval, M. Marion, Mme Moreira, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Petiot, Mme Picard, Mme Picot, Mme Pouzergue, M. Quiniou, M. Ray, Mme Runel, Mme Sarselli, M. Seguin, Mme Sibeud, Mme Vacher, M. Van Styvendael, Mme Vessiller, M. Vincendet, M. Vincent.

Absents excusés : M. Kohlhaas, Mme Croizier (pouvoir à M. Charmot), M. Gascon (pouvoir à Mme Corsale), M. Kabalo (pouvoir à M. Kimelfeld), Mme Khelifi (pouvoir à Mme Brunel Vieira), Mme Nachury (pouvoir à M. Lassagne).

**Commission permanente du 21 novembre 2022****Délibération n° CP-2022-1879**

Commission pour avis : développement économique, numérique, insertion et emploi

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Fonds de solidarité eau - Attribution de subventions pour 6 projets de solidarité internationale - Conventions à signer entre la Métropole de Lyon et les associations bénéficiaires

Service : Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Cycle de l'eau

La Commission permanente,

Vu le rapport du 2 novembre 2022, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par délibération n° 2022-1270 du 26 septembre 2022, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

Le fonds de solidarité eau, mis en place dans le cadre de l'article L 1115-1-1 du code général des collectivités territoriales, a pour objectif de financer des actions de solidarité internationale visant l'accès à l'eau et à l'assainissement des populations des pays du sud. Il est, aujourd'hui, financé par la Métropole (400 000 €) et par Eau du Grand Lyon (400 000 €). L'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse intervient, également, dans ce dispositif en fonction de ses critères de financement.

Le comité de pilotage paritaire du fonds de solidarité eau a donné son accord pour le financement des 6 projets décrits ci-dessous.

**I - Attribution d'une subvention à l'association Kynarou pour le projet Dji Ne Keneya - Satiri 2022 au Burkina Faso**

Kynarou est une association de développement qui travaille dans le secteur de l'accès aux services essentiels, principalement l'eau et l'assainissement. Elle a été créée en 2004, à la suite d'une 1<sup>ère</sup> mission humanitaire en Inde. En 2016, après 13 ans d'expérience en Inde et plus de 50 projets, l'association a décidé de développer ses actions au Burkina Faso afin de continuer de répliquer ses projets dans des zones en besoin.

Suite à la mise en œuvre du projet Sanya ka Yiriwa entre 2018 et 2021, sur demande de la commune de Satiri, un protocole de collaboration a été signé pour poursuivre l'accompagnement de Kynarou envers la commune dans le domaine du WASH. De nombreuses localités, comme l'indique le plan communal de développement, souffrent toujours du manque d'accès aux facilités WASH, aggravé par la pandémie liée à la Covid-19. Le présent projet vient donc en réponse aux besoins avérés et exprimés par la commune et les populations des villages ciblés.

Le projet consiste en la réalisation de 3 forages communaux avec pompe à motricité humaine, de 2 forages institutionnels dans les écoles et la construction de 150 latrines familiales et de 2 blocs de latrines scolaires ainsi que 9 dispositifs de lavage des mains dans la commune de Satiri au Burkina Faso. Le volet sensibilisation et formation comporte les actions suivantes : la formation d'hygiénistes locaux, de maçons et des enseignants sur les aspects eau potable et assainissement et la sensibilisation de la population (hygiène et points d'eau) et clubs d'hygiène scolaire. Ce projet bénéficiera à 3 550 personnes.

Le projet est évalué à 553 576 € et la participation sollicitée auprès du fonds de solidarité eau s'élève à 105 800 €.

La contribution demandée à la Métropole est de 35 000 €, l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse apportera 35 800 € et Eau du Grand Lyon 35 000 €.

Les modalités de versement de la subvention sont les suivantes :

- 50% du montant de la subvention à la signature de la convention,
- le solde sur la base d'un rapport final technique et financier avec fourniture de factures justifiant le montant de la subvention allouée. Au cas où le budget réalisé serait inférieur au budget prévisionnel du projet, le solde de la subvention sera ajusté au prorata des dépenses réellement engagées.

## **II - Attribution d'une subvention à l'association Aide mise en action (AMA) France pour le projet Forage positif au bénéfice des populations du village de Songnaaba dans la commune de Sougourbila au Burkina Faso**

L'association AMA France a été créée en 2009 en soutien aux associations de femmes de village. Ce soutien portait, jusqu'en 2015, sur le financement de projets locaux de développement ainsi que la création d'un jardin collectif sur la commune rurale de Pabré au Burkina Faso. En 2017, l'association AMA France relance ses activités en collaboration avec l'organisation non gouvernementale (ONG) catalane Aigua Per Al Sahel qui finance, au Burkina Faso, des projets d'hydrauliques dans le milieu rural. Les projets, sollicités par les coopératives et les associations locales, sont gérés et coordonnés avec des partenaires et ONG burkinabés.

Selon l'inventaire national des ouvrages d'hydrauliques de 2017, les communes rurales burkinabés ont un taux d'accès en eau potable en dessous de la moyenne. Ce taux cache, également, des disparités à l'intérieur de la province du Kourwéogo. Aussi, le village concerné par le projet, à savoir le village de Songnaaba, a un taux d'accès à l'eau potable faible. L'insuffisance des forages et la mauvaise répartition de ces derniers sont des contraintes majeures pour les populations de Songnaaba : absence d'eau potable, maladies persistantes ou encore charges sur la population féminine.

Le projet consiste à réaliser une étude géophysique et créer un forage d'eau potable équipé d'une pompe à motricité humaine dans le village de Songnaaba au Burkina Faso. Un comité de gestion sera mis en place et 6 membres du comité seront formés à la gouvernance de l'eau. Mille personnes seront bénéficiaires du projet.

Le projet est évalué à 12 668 € et la participation sollicitée auprès du fonds de solidarité eau s'élève à 10 200 €.

La contribution demandée à la Métropole est de 5 100 € et Eau du Grand Lyon apportera 5 100 €.

Les modalités de versement de la subvention sont les suivantes :

- 60% du montant de la subvention à la signature de la convention,
- le solde sur la base d'un rapport final technique et financier avec fourniture de factures justifiant le montant de la subvention allouée. Au cas où le budget réalisé serait inférieur au budget prévisionnel du projet, le solde de la subvention sera ajusté au prorata des dépenses réellement engagées.

## **III - Attribution d'une subvention à l'association Peuples et montagnes du Mékong pour le projet Garantir un accès à l'eau propre durable aux habitants du village de Phouvieng pour l'amélioration de leurs conditions de vie au Laos**

L'association Peuples et montagnes du Mékong est une association loi 1901 de solidarité internationale basée à Saint-Etienne. Elle a été créée par des personnes désireuses d'apporter leur solidarité aux peuples et ethnies vivant sur les bords du Mékong et dans les montagnes environnantes du Nord Laos. Depuis plusieurs années, l'association bénéficie d'un agrément du ministère de la Santé au Laos lui permettant d'exercer ses activités dans le pays. Initialement spécialisée dans le secteur de la santé, l'association s'intéresse à présent au domaine de l'eau. En 2021, l'association a mené 2 chantiers d'adduction d'eau sur 2 villages différents.

Phouvieng au Laos est un village Hmong, une minorité ethnique marginalisée. Ce village est le résultat d'un déplacement de la population par suite d'inondations il y a 2 ans. Ce projet a pour ambition d'améliorer leurs conditions de vie. Éloignées et difficilement accessibles, ces populations ne reçoivent que peu d'aides alors qu'elles sont dans une situation de grande précarité du fait de leur discrimination et de leur déplacement forcé récent. Il s'agit de les aider pour leur redonner une autonomie dans la gestion d'une ressource vitale, l'eau.

Le projet consiste à réaliser un réseau d'adduction d'eau dans le village de Phouvieng au Laos, à partir de 2 captages équipés avec des bacs de filtration, construire un réservoir de 20 m<sup>3</sup> avec 3 bacs de filtration à sable, créer un réseau de distribution de 7600 m, équipé de 10 bornes fontaines. Le projet bénéficiera à 400 personnes.

Le projet est évalué à 52 036 € et la participation sollicitée auprès du fonds de solidarité eau s'élève à 35 900 €.

La contribution demandée à la Métropole est de 17 950 € et Eau du Grand Lyon apportera 17 950 €.

Les modalités de versement de la subvention sont les suivantes :

- 60% du montant de la subvention à la signature de la convention,
- le solde sur la base d'un rapport final technique et financier avec fourniture de factures justifiant le montant de la subvention allouée. Au cas où le budget réalisé serait inférieur au budget prévisionnel du projet, le solde de la subvention sera ajusté au prorata des dépenses réellement engagées.

#### **IV - Attribution d'une subvention à l'association Systèmes économiquement viables pour l'eau aux suds (SEVES) pour le projet Adaptation au changement climatique et accès à l'eau dans la commune de Guidimé, cercle de Yélimané, région de Kayes au Mali**

L'association SEVES a vocation à permettre un accès durable aux services publics d'eau et d'assainissement en Afrique, à travers la réalisation d'infrastructures et la mise en place de modes de gestion de qualité. L'association SEVES participe également aux réflexions thématiques avec les autorités nationales et les partenaires du développement dans une approche de partage d'informations et de passage à l'échelle d'expériences pilotes. L'association SEVES travaille dans 5 pays d'Afrique : Mali, Niger, Togo, Tchad et Burundi.

L'approvisionnement en eau des villages de Kanguessanou, Gninangouha et Gawa, dans la commune de Guidimé au Mali, est précaire. Gninangouha est dans une situation d'urgence, sans accès à l'eau durant 3 mois pendant la saison sèche, du fait du changement climatique. Gawa est dans une situation quasi similaire avec une seule source, insuffisante pour couvrir les besoins. Les femmes et jeunes filles doivent parcourir 10 km aller-retour pour aller chercher l'eau à Kanguessanou, ou payer les services de charretiers. Au centre de santé, les maladies les plus fréquemment enregistrées sont d'origine hydrique.

Le projet prévoit la mise en place de 2 adductions d'eau dans 3 villages et l'organisation du service public de l'eau. Après une 1<sup>ère</sup> phase permettant la réalisation de l'adduction d'eau dans le village de Kanguessanou, la phase 2 prévoit la connexion du village de Gninangouha (5,5 km) à l'adduction d'eau de Kanguessanou, la réalisation d'une mini adduction d'eau à Gawa et le développement des branchements privés dans les 3 villages. Les travaux bénéficieront à 1 353 habitants.

Le projet est évalué à 178 164 € et la participation sollicitée auprès du fonds de solidarité eau s'élève à 89 080 €.

La contribution demandée à la Métropole est de 15 080 €, Eau du Grand Lyon apportera 19 000 € et l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse 55 000 €.

Les modalités de versement de la subvention sont les suivantes :

- 50% du montant de la subvention à la signature de la convention,
- le solde sur la base d'un rapport final technique et financier avec fourniture de factures justifiant le montant de la subvention allouée. Au cas où le budget réalisé serait inférieur au budget prévisionnel du projet, le solde de la subvention sera ajusté au prorata des dépenses réellement engagées.

#### **V - Attribution d'une subvention à l'association Action internationale jumelage coopération (AIJC) pour le projet Équipement puisage solaire à Jeuk en Mauritanie**

L'association AIJC est l'opérateur du jumelage entre la Ville de Dardilly et Debaye El Hijaj en Mauritanie. L'association porte les projets et est active depuis 1987 grâce aux très nombreux échanges entre les Communes : formation de puisatiers, réalisation de nouveaux puits, atelier de mécanique/menuiserie, fourniture d'une machine à fabriquer le grillage, formation d'un mécanicien, fabrication et pose de grillage pour le maraîchage, formation au maraîchage, fourniture de semences, réhabilitation et équipement des écoles, fournitures scolaires, financement de centres artisanaux ainsi que du matériel, etc.

La commune de Debaye El Hijaj est située au sud du pays, à 450 km de Nouakchott dans le département (Moughataa) de M'Bagne, région (Wilaya) du Brakna. L'indice de pauvreté est particulièrement élevé dans cette région : 60% contre 46% en moyenne nationale, avec des poches à 88% comme à Hijaj. Le potentiel financier de la commune est donc extrêmement faible. Cette commune est composée de 17 villages.

Ce projet d'équipement concerne le village de Jeuk qui est constitué d'un habitat très dispersé, ce qui rend difficile la construction d'un réseau de distribution. De plus, la population de ce village est la plus pauvre de la commune. Pour ces raisons, AIJC a fait le choix d'un équipement de puisage solaire sur un puit existant avec un réservoir et une borne fontaine. Quatre-cent-cinquante habitants pourront être bénéficiaires de ce projet.

Le projet est évalué à 22 626 € et la participation sollicitée auprès du fonds de solidarité eau s'élève à 18 100 €.

La contribution demandée à la Métropole est de 9 050 € et Eau du Grand Lyon apportera 9 050 €.

Les modalités de versement de la subvention sont les suivantes :

- 60% du montant de la subvention à la signature de la convention,
- le solde sur la base d'un rapport final technique et financier avec fourniture de factures justifiant le montant de la subvention allouée. Au cas où le budget réalisé serait inférieur au budget prévisionnel du projet, le solde de la subvention sera ajusté au prorata des dépenses réellement engagées.

#### **VI - Attribution d'une subvention à l'association Africa Jyambere pour le projet L'eau potable pour les habitants et des élèves de l'école primaire et du village de Nyarunyinya au Rwanda**

L'association Africa Jyambere a vu le jour en 2013 et a été créée suite à la demande des parents et du corps professoral d'une école primaire de Rwesero en milieu rural au nord du Rwanda qui souhaitaient un appui dans la fourniture d'uniformes et matériels scolaires aux enfants démunis. L'association a déjà réalisé un projet de récupération d'eau de pluie et un projet d'adduction d'eau, cofinancé par le fonds de solidarité eau.

La population du village de Nyarunyinya n'a accès qu'à l'eau des marécages et aux sources non aménagées gratuites. L'école primaire n'a pas d'eau, seule l'eau de pluie et celle que les élèves sont obligés d'apporter tous les matins dans les gourdes servent pour boire, faire à manger à la cantine scolaire et le ménage. C'est pour cette raison que l'association a été sollicitée par les parents d'élèves et les enseignants du village afin de remédier à cette situation.

Ce projet est la continuité d'un projet financé par le fonds de solidarité eau en 2021 dans les villages de Magago et Gatara. Quatre sources avaient été captées pour alimenter un château d'eau de 50 m<sup>3</sup> et 5 bornes fontaines. L'eau est largement suffisante pour alimenter ces villages et une partie est perdue par le trop plein. Il a donc été décidé de prolonger le réseau dans le village de Nyarunyinya à partir de la dernière borne fontaine existante et de l'interconnecter avec le dispositif de captage d'une nouvelle source. Un nouveau château d'eau de 20 m<sup>3</sup> va regrouper l'eau de la source et le surplus du trop-plein du château d'eau de 50 m<sup>3</sup>. Une extension de réseau de 2 080 m va être construite avec 5 bornes fontaines équipées de compteurs (3 publiques et 2 au sein de l'école). Les bénéficiaires du projet sont les 907 habitants du village de Nyarunyinya ainsi que les 479 enfants de l'école primaire et maternelle.

Le projet est évalué à 64 121 € et la participation sollicitée auprès du fonds de solidarité eau s'élève à 45 010 €.

La contribution demandée à la Métropole est de 9 575 €, Eau du Grand Lyon apportera 9 575 € et l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse apportera 25 860 €.

Les modalités de versement de la subvention sont les suivantes :

- 60% du montant de la subvention à la signature de la convention,
- le solde sur la base d'un rapport final technique et financier avec fourniture de factures justifiant le montant de la subvention allouée. Au cas où le budget réalisé serait inférieur au budget prévisionnel du projet, le solde de la subvention sera ajusté au prorata des dépenses réellement engagées ;

Vu ledit dossier ;

Oui l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

**DELIBERE****1° - Approuve :**

a) - l'attribution des subventions d'équipement pour l'année 2022 d'un montant de :

- 35 000 € au profit de l'association Kynarou pour le projet intitulé Projet Dji Ne Keneya - Satiri 2022 au Burkina Faso,
- 5 100 € au profit de l'association AMA France pour le projet Forage positif au bénéfice des populations du village de Songnaaba dans la commune de Sougourbila au Burkina Faso,
- 17 950 € au profit de l'association Peuples et montagnes du Mékong pour le projet Garantir un accès à l'eau propre durable aux habitants du village de Phouvieng pour l'amélioration de leurs conditions de vie au Laos,
- 15 080 € au profit de l'association SEVES pour le projet Adaptation au changement climatique et accès à l'eau dans la commune de Guidimé, cercle de Yélimané, région de Kayes au Mali,
- 9 050 € au profit de l'association AIJC pour le projet Équipement puisage solaire à Jeuk en Mauritanie,
- 9 575 € au profit de l'association Africa Jyambere pour le projet L'eau potable pour les habitants et des élèves de l'école primaire et du village de Nyarunyinya au Rwanda,

b) - les conventions à passer entre la Métropole et chacune des associations attributaires définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions.

**2° - Autorise** le Président de la Métropole à signer lesdites conventions et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**3° - Les dépenses** d'équipement en résultant, soit 91 755 €, seront imputées sur les crédits inscrits :

- au budget annexe des eaux - exercice 2022 - chapitre 67 - opération n° 1P02O2197 pour un montant de 41 130 €,
- au budget annexe de l'assainissement - exercice 2022 - chapitre 67 - opération n° 2P02O2186 pour un montant de 50 625 €.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Publié le : 22 novembre 2022**

|   |
|---|
| Accusé de réception en préfecture :<br>069-200046977-20221121-293493-DE-1-1<br>Date de télétransmission : 22 novembre 2022<br>Date de réception préfecture : 22 novembre 2022 |
|---|